

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP...325.../F/2023-2024
POUR LA FOURNITURE DE MEUBLES ET MOBILIER DE BUREAU A L'HOPITAL
REGIONAL DE GITEGA

Date de publication : le .06./12./ 2023

Date d'ouverture des offres: le .27./12./ 2023

L'Hôpital Régional de GITEGA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offre Ouvert National, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres pour la fourniture de meubles et mobilier de bureau pour l'exercice 2023-2024 à l'Hôpital Régional de GITEGA, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

1. OBJET

Le marché est constitué d'un seul lot :

« Fourniture de meubles et mobilier de bureau pour l'exercice 2023-2024 ».

2. FINANCEMENT DU MARCHE

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital Régional de GITEGA, exercice 2023-2024.

3. TYPE DE MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON).

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence au marché est ouverte à égalité de condition à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12h00' et 12h30' à 16 h 00' aux adresses ci-après:

- L'Hôpital Régional de GITEGA
Quartier MUSINZIRA
Avenue de l'Enseignement

BP 126 GITEGA - BURUNDI

Tél. (257) 22 40 26 17, (257) 22 40 22 19

Le DAO pourra être obtenu au Secrétariat de la Direction de l'Hôpital Régional de GITEGA moyennant dépôt de deux bordereaux de versement, l'un de **Cinquante Mille Francs Burundais (50 000 BIF)** sur le compte N° **CC 10463** ouvert à la BRB, agence de Gitega, au nom de l'Hôpital de GITEGA, et l'autre de **Cinquante Mille Francs Burundais (50 000 BIF)** sur le compte **N°CC 10003** ouvert à la BRB au nom de l'OBR.

6. GARANTIE DE SOUMMISSION

La garantie de soumission exigée est de **Six Cent Mille Francs Burundais (500 000 BIF)**. Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe II.

Son absence ou la non-conformité est la cause du rejet de l'offre lors de l'analyse.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés techniques et financières sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure portant la mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DE MEUBLES ET MOBILIER DE BUREAU POUR L'EXERCICE 2023-2024 A L'HOPITAL REGIONAL DE GITEGA** ».

Les offres sont à présenter en langue française et établies en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le/...../2023 à 10 heures précises.

Les offres remises en retard seront enregistrées mais ne seront pas prises en considération.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) Jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le/...../2023 à 10 heures précises. Toute offre reçue après l'heure et date limite sera enregistrée mais ne sera pas prise en considération.



10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le... 22/12 /2023 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital Régional de GITEGA en date et heure ci haut mentionnées. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics. Un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres; il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

11. DELAIS ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception du contrat de marché. Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'Hôpital Régional de GITEGA.

Un cadre de la DNCMP doit être présent à cette réception en tant qu'observateur.

12. MONAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur toute la période d'exécution du marché et s'entendent hors taxes.

13. CRITERE DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont :

La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié.

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

13.1. L'offre technique

- a) la preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché
- b) la caution (garantie) bancaire de soumission rédigée selon le modèle en annexe III;
- c) la promesse bancaire de constitution de la garantie de bonne exécution selon le modèle en annexe V
- d) l'acte d'engagement signé le modèle en annexe IV ;
- e) le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- f) l'attestation de non redevabilité délivrée par l'OBR pour les soumissionnaires locaux, et en cours de validité;

- g) l'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS pour les soumissionnaires locaux, et en cours de validité
- h) l'adresse complète du fournisseur;
- i) les spécifications techniques
- j) l'attestation de non faillite délivrée par Tribunal du commerce en cours de validité ;
- k) Le registre de commerce ;
- l) l'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire
- m) les statuts de la Société (copie)

13.2. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) le bordereau des prix offerts en deux exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) l'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;
- c) le délai d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

14. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'Hôpital Régional de Gitega mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformant à l'offre.

La réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP doit être représentée à cette séance.

15. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital Régional de GITEGA au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à GITEGA, le 04/12/2023

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL REGIONAL DE GITEGA
ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Dr NDIHOKUBWAYO Eric

